

## REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX PROVINCE DU SUD-KIVU DIVISION PROVINCIALE DE LA JUSTICE B.P. 295 BUKAVU



## **ACTE NOTARIE**

L'an Deux Mille vingt -Trois le Quatrième jour du mois d'Avril, Nous soussigne, Faustin KATEMBO MAKASI. Notaire de la Division Provinciale de la Justice du Sud-Kezu et y résident, certifions que l'acte portant notariat des statuts et Procès- verbal de l'assemblee générale du 30/05/2022 ayant trait à la désignation des gestionnaires de la FONDATION ARBRE DE VIE en sigle « FONDATION FAV» dont le siège social est situé à UVIRA, commune de Kalundu Q. Nyamianda en République Démocratique du Congo et dont Les clauses ci dessous insérées nous ont été présentées ce jour à Bukavu par :

- 1 Monsieur Jean Claude MUGABO MANDA, de National te congolaise Ne le 10/11/ 1962 a UVIRA domicilie sur av. NYAMIANDA/KALUNDU/UVIRA/SUD-KIVU en République Démocratique du Congo
- Comparaissant en présence de Monsieur ZIHINDULA MUTABAZI Joseph et Monsieur RUKENGEZA LUDUNGE Emmanuel agents à la Division-provinçuale de la Justice, témoins instrumentaires à ces requis, réunissant les conditions exigées par la loi
- Lecture de contenu de l'acte susdit a été faite par nous au comparant et aux témoins
  - Le comparant requalifié a déclaré devant nous, notaire et Temoins que l'acte susdit tel qu'il est dresse renferme bien l'expression de sa volonté et qu'il est seul responsable de toutes contestations pouvant naître de l'exécution du présent sans évoquer la complicité de l'office notariale ainsi que du notaire.

En foi de quoi, le present acte a été signé par nous notaire, au comparant et aux temoins revetus du sceau officiel de la Division Provinciale de la justice a Bukavu SIGNATURE DU COMPARANT

1. Jean Claude MUGABO MANDA

IGNATUR TEMOINS

1. ZIMI WILLA MUJARAZI Joseph

2. RUKENGEZA LUDUNGE Emmanuel

Enregistre par nous soussignés, ce 24. 104. /2023 à l'office Notarial de la Division Provinciale de la Justice à Bukavu sous le N°JUST.113/DP-SK/CC/.. 9.0.../2023 du 04 104 /2023

LOW PROVINCIALE

DIVISION

## REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO MINISTERE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX PROVINCE DU SUD-KIVU DIVISION PROVINCIALE DE LA JUSTICE B.P: 295 BUKAVU

## CERTIFICAT DE DEPOT

N JUST. 112/DP -SKV/CA/6989/2023

Nous soussigné, Faustin KATEMBO MAKASI, Chef de Division Provinciale de la Justice et Garde des Sceaux du Sud-Kivu a Bukavu, certifions que la fondation dénommé: « FONDATION ARBRE DE VIE» en sigle « FONDATION FAV » dont le siège social est établi à UVIRA dans la Province du Sud-Kivu en Republique Démocratique du Congo; ayant déposé ses statuts en vue de l'obtention de la personnalité juridique est enregistrée en ce jour par nos services

Le dossier de cette association sans but lucratif est oriente au Gouvernorat de Province pour compétence avec nos avis et considérations favorables, conformément aux articles 4, 5, 6, 7, 8 et 57 de la loi n° 004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux Associations sans but lucratif et aux Ltablissements d'Utilité Publique et de l'article 37 de la Constitution de la Republique Démocratique du Congo

Considérant l'article 1º de l'Ordonnance n° 12/356 du 6 novembre 1957 telle que modifiée à ce jour et l'ordonnance n° 22/003 du 7 Janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, spécialement à son article 1 point 5 — il est delivre à cette association un Certificat de Dépôt pouvant servir des renseignements à que de droit en attendant l'obtention de la personnalité juridique.

Lait à Bukavu, le 24.104 12023

DE LA JUSTICE,